

Analyse de la critique de MartinC commentant le Dimanche 29 avril 2007, un texte émanant de
Alain Piegay de Rénovation socialiste
Avec ajout de Jack Maillard le 12 février 2009

Bonjour,

J'ai lu avec attention votre texte paru sur : <http://forum.renovation-socialiste.org>

Après lecture attentive de mult propositions de TOUS horizons et de tous bords, de Bercy en France aux généreux utopistes d'Amérique et d'ailleurs,
Après discussion éclairante d'un économiste (jack Maillard) qui à mon sens et pour une fois, mérite son nom au sens étymologique du terme « Economie », voici, en rouge, mes réponses (en réalité beaucoup les siennes) à vos propositions.

Alain Piegay : Essais et propositions pour la 6ème République.

Je pense que le sujet doit être une des premières priorités de notre engagement militant.

MartinC : OUI

Alain Piegay : Je suis convaincu qu'aucun changement d'orientation politique n'est possible avec les institutions de la Vème. La grande majorité de la classe politique le clame,

MartinC : pas évident - mais ok. Voyons ce qu'il y a à apporter

Alain Piegay : es électeurs ont conscience des dérives que la Vème a entraînées

Comme tout système ayant existé depuis laube des temps

Alain Piegay : et entraînera (scandales financiers, partialité de la justice non indépendante promulgation de loi par le chef de l'état demandant en même temps sa non application...),

MartinC : Exact à corriger

Alain Piegay : il est donc indispensable de peser à notre mesure sur cet objectif. Je ne suis pas juriste le point de vue que je donne est donc celui d'un citoyen, électeur, militant socialiste de gauche.

Pour ce faire je me suis référé aux textes suivants : les trente propositions de la C6R, la motion 5 au congrès du Mans, le projet socialiste pour une VIème République Sociale, Ce que nous voulons des collectifs du non de gauche.

MartinC : OK

Alain Piegay : La 6ème République doit être parlementaire, démocratique, laïque, et sociale.

MartinC : OUI

Alain Piegay : Elle aura un régime primo ministériel par opposition : au régime présidentiel, au régime parlementaire monarchique de la Vème.

MartinC : OUI

Alain Piegay : Le président de la République dispose actuellement de pouvoirs politiques étendus alors qu'il n'est responsable devant aucune instance.

MartinC : OUI

Alain Piegay : Ses pouvoirs seront transférés au Premier ministre et au gouvernement responsable devant le Parlement.

MartinC : OUI

Alain Piegay : Le président de la République aura un rôle de garant des institutions.

MartinC : OUI

Alain Piegay : Le Président de la République. Il est le garant du bon fonctionnement des institutions.

MartinC : re-OUI

Alain Piegay : Sur un ordre du jour fixé par le Premier ministre, il préside le Conseil des ministres. Il promulgue les lois, peut demander au Parlement une nouvelle délibération de la loi ou saisir la Cour constitutionnelle afin de contrôler sa conformité à la Constitution. Il peut saisir le Conseil supérieur de la Justice de toute question concernant le fonctionnement de l'autorité judiciaire.

MartinC : OUI

Alain Piegay : Le président de la République répond des crimes et délits commis en dehors de ses fonctions ou antérieurement à ses fonctions devant les tribunaux pénaux ordinaires.

MartinC : OUI

Alain Piegay : Les crimes et délits commis dans l'exercice de ses fonctions sont jugés devant la Haute cour de Justice.

MartinC : OUI, comme pour tout politicien en activité, et A CONDITION QUE LA HAUTE COUR DE JUSTICE APPELEE, PUISSE VERIFIER LA SOLIDITE DE L'ACCUSATION. Il faut un pare-feu ; sans quoi n'importe qui accuse un adversaire gênant. Il faut que l'accusation puisse éventuellement devenir accusée.

Jack Maillard : Si le principe de séparation des pouvoirs est théoriquement sain avec des individus honnêtes, il permet les pires magouilles avec des individus malhonnêtes. Le principe des réseaux est parfois et trop souvent de faciliter les magouilles. Ainsi en France, nous avons d'après Serge Garde et Homayra Sellier, le plus important réseau de pédosexualité organisée avec le couvert de la Justice à son plus haut niveau...., et AUCUN des malhonnêtes ou criminels parmi les juges, magistrats, procureurs, etc., du tribunal d'Instance à la Cassation en passant par l'Appel, ne peut être inquiété. Ces criminels ne peuvent pas être dénoncés par le pouvoir exécutif à cause de la séparation des pouvoirs. Des yeux judiciaires restent fermés sur les détournements de fonds publics ou d'«erreurs » comme celles du sang contaminé, des politiciens véreux peuvent ainsi être absous, toujours en vertu de la séparation des pouvoirs.

Puisque la séparation des pouvoirs a les fondamentaux bons côtés connus, il est donc nécessaire de créer un 4^{ème} pouvoir, lui aussi indépendant, qui oblige la trilogie « législatif, exécutif et judiciaire » à un parfait fonctionnement face à la corruption. Ce 4^{ème} pouvoir dont l'objectif est de rectifier une mauvaise justice car la finalité la Justice est bien de servir la Liberté et la Dignité de chacun, ne peut logiquement que revenir au peuple. Il y a plusieurs solutions pour déterminer qui en ferait partie. Ce devrait, à mon sens, être des individus qui n'ont JAMAIS été en activité dans un des trois pouvoirs existants. Ce pourrait être de simples citoyens adhérant à une association de prosélytes de l'altruisme..., d'où seraient tirés au sort les juges suprêmes des « cas » corrompus. L'objectif serait d'avoir les meilleures garanties d'honnêteté, de probité, d'exemplarité des élus de cette Super Assemblée. Ils auraient à clamer leur philosophie et « raconter » leur vie, exposer les gestes anciens qui les ont amenés où ils sont. Passés au crible de cette transparence Ils seraient élus par le peuple pour des durées à déterminer. Les conditions de la candidature sont issues du bon sens de la Sagesse ancienne : dis-moi et montre moi qui tu es pour que je te choisisse ou t'écarte.

Alain Piegay : En cas de crise entre le gouvernement et le Parlement, et après avis conforme du Premier ministre, il peut prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale.

MartinC : OUI..., et aussi en cas de crise sociale :

- où la Justice n'est plus appliquée,
- où la politique ne garantit plus la Dignité et la Liberté de la Personne Humaine OUI

Alain Piegay : Le Premier Ministre, il exerce l'ensemble du pouvoir exécutif. Le gouvernement et les ministres sont, collectivement et individuellement, responsables devant l'Assemblée Nationale.

MartinC : OUI

Alain Piegay : Le Premier ministre, issu de la majorité élue, est nommé par le président de la République. Il désigne et révoque lui-même les membres de son gouvernement. Le Premier ministre présente un programme de législature devant le Parlement et engage sa responsabilité sur ce programme devant l'Assemblée nationale.

MartinC : OUI..., avec un projet de loi de finance en équilibre et permettant de doter TOUS les citoyens, de façon à garantir que l'Offre existante puisse parvenir à la Demande.

Alain Piegay : Le Premier ministre est le chef de l'administration et des armées.

MartinC : Les citoyens qui ont élu le Président de la République ont choisi leur « garant de l'esprit des lois ; Le président de la République doit, me semble-t-il conserver cette fonction, éloignée qu'elle est de l'agitation courante des « affaires ».

Alain Piegay : Il a en charge : la diplomatie, la défense, la politique européenne, la totalité des nominations et des révocations aux principaux postes de direction de l'administration, le droit de dissolution.

MartinC : Oui, sauf la défense. Il doit à ce sujet rendre compte au Président de la République, de la réalité des activités de la Diplomatie

Alain Piegay : Dispose seul du pouvoir réglementaire et de l'initiative des lois au nom du gouvernement. Après consultation du Parlement, il peut engager un référendum législatif. Il représente la France sur la scène internationale, négocie et signe les traités. A l'ouverture de chaque session parlementaire ordinaire, le Premier ministre propose un bilan de l'activité gouvernementale, s'agissant en particulier de l'application des lois promulguées l'année précédente. Ce bilan est suivi d'un débat devant le Parlement. Le Premier ministre et le gouvernement n'ont aucun compte à rendre au président de la République.

MartinC : OUI

Jack Maillard : Excepté pour l'international qui devrait rester au Président

Alain Piegay : Le Conseil constitutionnel, modifié dans sa composition, pourra être saisi par les citoyens.

Les députés seront élus à la proportionnelle.

Le parlement ses pouvoirs seront renforcés : il sera maître de son ordre du jour. Tout article du type de l'actuel article 49-3, qui permet de faire adopter une loi sans même qu'elle soit débattue et votée, sera supprimé.

MartinC : OUI

Jack Maillard : Je ne suis pas de cet avis. Le 49-3 permet d'éviter le blocage du fonctionnement de la République. Le rapprochement des élections permet au peuple de laisser ses élus s'exprimer sans blocage et en changer s'il n'est pas satisfait

Alain Piegay : Il en ira de même de la législation par ordonnance et de l'article 16.

MartinC : NON, c'est une erreur magistrale car en cas e conflit imminent, le Président de la République doit pouvoir, après consultation informelle et écoute du premier ministre, sans avoir in fine à suivre son avis, engager la défense du pays. La lecture du passé nous enseigne sa nécessité.

Alain Piegay : Le référendum : son recours sera du ressort de l'Assemblée Nationale.

MartinC : OUI..., et aussi du Président de la République s'il le désire.

Jack Maillard : et aussi d'un nombre défini de citoyens, comme pour les « votations » en Suisse.

Le Sénat est élu au suffrage universel direct pour 5 ans au scrutin proportionnel dans un cadre régional.

MartinC : Dans un cadre régional ! ?

Jack Maillard : avec obligation pour chaque candidat de présenter sa ligne politique et ses idées sur le comment garantir la Liberté et la Dignité individuelles des citoyens mises en œuvre par les choix législatifs des députés aux pouvoirs illimités tout en étant soumis au 4^{ème} Pouvoir

Alain Piegay : La durée maximale de tous les mandats politiques est fixée à 5 ans. Une présidence de la République d'une durée de 7 ans me paraît mieux..., pour un président dont la seule tâche est la garantie du respect de l'esprit des lois ainsi que de la sûreté nationale. On a d'ailleurs pu constater l'évolution en sagesse de tous nos présidents passés de la 5^o..., excepté Monsieur Giscard d'Estaing qui semble être toujours resté « suffisant ».

Jack Maillard : Un seul mandat de 7 ans me semble mieux que 5, à ceci près que je verrais bien une durée de 7 ans après le mandat de Président, en tant que « Président-Conseil » qui, à défaut d'entente avec le Président élu, aurait un pouvoir d'émission d'avis officiel (qui pourrait donc être repris par le parlement ou le peuple). L'avantage pour le nouveau Président, serait de pouvoir s'appuyer sur la sagesse ancienne sans passer pour ridicule. Imaginez aujourd'hui Nicolas Sarkozy qui demande conseil à Jacques Chirac !

Alain Piegay : Tout élu national ne peut être titulaire que d'un seul mandat électif.

MartinC : OUI

Alain Piegay : Les élus locaux ne peuvent être titulaires, au plus, que de deux mandats et ne peuvent pas cumuler deux mandats exécutifs locaux.

MartinC : OUI

Alain Piegay : Les fonctions de député, sénateur, député européen, et de membre d'un exécutif local ne peuvent être exercées pendant plus de trois mandats consécutifs dans la même fonction

MartinC : OUI

Jack Maillard : Je verrais bien 2 mandats suivi d'un mandat-conseil automatique, comme ci-dessus avec le Président de la République, qui deviendraient ainsi les conseillers ad-hoc et expérimentés de l'élu.

Alain Piegay : Nous proposons que les immigrés aient le droit de vote aux élections locales.

MartinC : Pour ceux qui sont installés, avec travail et logement, OUI

Jack Maillard : ainsi que la nationalité simple (pas de double nationalité) s'ils le veulent. La mécanique d'Inoppression Active permet d'y financièrement répondre.

Alain Piegay : L'accès à la nationalité française sera facilité et le droit du sol réaffirmé.

MartinC : L'accès à un retour au pays fondé sur des activités in situ gratifiantes..., aussi. OUI

Jack Maillard : Oui à la nationalité française si les candidats optent pour l'adhésion aux principes de Liberté et de Dignité de l'Inoppression Active qui en sont les SEULES conditions garantes.

Alain Piegay : Voici les principaux points. Si sur l'ensemble il y a convergences et accords sur d'autres il reste des points à préciser.

A – Sur le président de la République doit il être élu au suffrage universel direct ? (motion 5) Ou en congrès par les deux chambres ?

MartinC : Si l'on considère que CHAQUE Français est respectable..., même s'il ne sait parfois que difficilement fonder son raisonnement..., considérant que son bon sens et que le sens des responsabilités doit être valorisé, il convient de conserver le suffrage universel. L'instruction civique doit instruire dès l'école, éduquer en permanence via les médias publics..., de façon à ce que CHAQUE citoyen soit conscient du prix de la Dignité, de la Liberté et de la Fraternité DONT IL JOUIT...(jouira)

Alain Piegay : Il est à noter que son élection au mode actuel retient l'attention des français. Lorsqu'il n'aura plus qu'un rôle d'arbitre qu'en sera t il ?

MartinC : Il ne serait plus qu'une marionnette !

Alain Piegay : Peut il prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale en cas de crise entre le gouvernement et le Parlement, avec l'avis conforme du Premier ministre ?

MartinC : **OUI...**, sans quoi quel garant de l'Esprit des Lois serait-il ?

Alain Piegay : Durée du mandat le quinquennat renouvelable une fois ou un seul septennat ?

MartinC : Bravo, OUI, un SEUL septennat, avec une obligation d'assistance du nouveau Chef de l'Etat pendant une ou deux années suivant son départ de la Présidence.

Jack Maillard : Bravo aussi pour le seul septennat avec la fonction de Président-conseil pour un deuxième septennat comme explicité ci-avant.

Alain Piegay : B – Scrutin pour les élections à l'Assemblée Nationale, proportionnelle intégrale ? au risque d'avoir une chambre ingouvernable exemple IVème République.

MartinC : On a vu le même homme qui ..., sous la IV^{ème} devenir 13 fois ministre en 1 seule année, tout cela parce que l'opposition et les extrêmes censuraient le gouvernement. Le Président du Conseil devait reformer le gouvernement qui sautait aussitôt..., bien entendu.

Si l'on veut une proportionnelle à la fois JUSTE et équitable, le choix de cette proportionnelle qui empêchait l'évolution des services à destination de tous les citoyens, ne doit donc plus pouvoir dissoudre en cas de service social positif rendu.

Il faut donc que la censure du gouvernement soit soumise à un conseil de sages..., tel le Sénat..., et que soit écarté du droit de vote de censure pendant la fin de la législature, toute opposition minoritaire qui n'aurait pas respecté (d'après le tribunal des sages) la croissance du progrès social.

Alain Piegay : Une dose de proportionnelle comme pour les municipales et les régionales ? Le scrutin uninominal à deux tours actuel ?

MartinC : Une proportionnelle intégrale aux conditions ci-dessus devenant possible (car la dissolution pouvait être nécessaire est possible une seule fois) il sera désormais possible d'entrer véritablement en démocratie. Quant-à la démocratie éclairée ? c'est un autre sujet..., primordial celui-ci. Il est temps que les citoyens sachent les réalité de ce qu'est l'Economie..., qui n'a rien à voir avec la gestion de l'argent existant mais qui n'a à voir qu'avec le mouvementement d'une mince part des sommes d'argent existantes

Alain Piegay

MartinC :
et Jack Maillard